

Communiqué de presse du SBCK 10.05.2021 : Toujours pas de perspective pour la culture de la nuit, un parapluie de protection qui a oublié son but et un événement pilote bidon

Chères représentantes des médias,

Aujourd'hui, la journée de lundi, se termine avec la consultation sur l'ordonnance présentée le 29.04.2021 par le Conseil fédéral sur les mesures relatives aux manifestations publiques d'importance supra-cantonale en lien avec l'épidémie de Covid 19 (manifestations à écran de protection) et celle relative à l'ordonnance Covid 19 situation spéciale, grandes manifestations et projets pilotes pour les manifestations jusqu'à 600 personnes.

Même si la perspective de pouvoir organiser des événements réunissant 3 000 personnes à partir de juillet semble séduisante, la désillusion est grande après avoir étudié les documents de consultation :

- Il n'y a toujours pas de perspective pour la culture de la nuit et les entreprises culturelles suisses, car le Conseil fédéral ne s'est pas prononcé jusqu'à présent sur les événements réunissant moins de 1 000 personnes
- Malgré les restrictions massives d'accès aux manifestations pour les personnes vaccinées, guéries et soumises à un test négatif (TGV) le Conseil fédéral maintient d'autres mesures de protection (restrictions de capacité, obligation de porter un masque, interdiction de consommer ou de s'asseoir).
- Absence de base économique en raison des restrictions de capacité et apparition d'une charge supplémentaire due à la révision du TGV et au contrôle de l'obligation de masque prévue.
- Malgré le parapluie de protection, il n'y a toujours pas de certitude en matière de planification, car la base légale fait défaut dans la plupart des cantons. En outre, il invite les cantons à fausser la concurrence et ferme les grands événements musicaux qui devraient avoir lieu en automne/hiver.
- L'absence d'une stratégie nationale pour des événements pilotes supervisés scientifiquement compromet l'acquisition de connaissances. Il n'y a pas de possibilité de réaliser des événements pilotes dans le cadre d'un club ou d'une discothèque. Quand bien même certains cantons, et leurs autorités sanitaires, comme le Canton de Vaud, sont très motivés et intéressés à les réaliser afin de faire participer les clubs à l'expérience sanitaire. Sans l'autorisation de la Confédération ce tests, sans masque, sans distanciation sociale, avec accès aux bars et avec une capacité maximale des 2/3 du lieu testé ne sont pas possibles.
- Aucune perspective de normalisation pour la culture en Suisse, même à partir de septembre, ceci en contradiction avec le modèle en trois phases présenté par la Confédération.

Pour créer une perspective pour la culture de nuit, elle a maintenant besoin :

- D'une égalité de traitement de ce que l'on appelle les discothèques, avec des événements culturels devant un public.
- Pas d'ouverture avec de fausses bonnes idées, mais grâce au principe TGV, la possibilité se présente d'autoriser à nouveau la culture de nuit avant la phase III, sans risque épidémiologique.
- A partir du mois de juin, les événements pilotes avec TGV doivent être possibles dans le cadre du club, sans exigence de masque ni de distanciation sociale.
- Sur cette base, les événements de danse réunissant jusqu'à 3 000 personnes devraient pouvoir être organisés avec un accès restreint au TGV, sans obligation de porter un masque, à partir de juillet.
- Pour éviter toute discrimination à l'égard de la population jeune et non vaccinée, l'accès au test Covid-19 doit être au coût le plus bas possible voir gratuit.
- Le certificat Covid-19 doit être disponible en juin et la coopération avec l'industrie est nécessaire pour qu'il soit le plus pratique possible.
- La question de la responsabilité doit être clarifiée : que se passe-t-il si quelqu'un a un billet d'entrée mais que le résultat du test est positif ?
- Il faut annoncer concrètement qu'à partir de septembre au plus tard, si la situation épidémiologique reste stable et que la vaccination prévue progresse, il n'y aura plus de restrictions à la culture de la nuit.

Nous serions heureux de recevoir un rapport :

ZH : Alexander Bücheli (porte-parole des médias SBCK et BCK Zurich) +41 76 574 49 76

VD : Thierry Wegmüller (SBCK Romandie, La Belle de Nuit Lausanne, Vaud) +41 79 371 79 63,

BE : Max Reichen (Commission Bar et Club Berne) +41 78 917 34 64

BS : Jean-Marc Lüthy (Culture & Gastronomie Bâle) +41 79 302 02 83

SG : Marc Frischknecht (Night Gallen) +41 79 706 96 44

GE: Zabou Elisabeth Jaquet(Grand Conseil de la Nuit) +41 78 679 05 85

La SBCK (Commission Suisse des Bars et Clubs) est :

Commission Bar & Club Zurich (BCK), Commission Bar & Club Berne (BuCK), Grand Conseil de la Nuit Genève, Nacht Gallen St. Gallen, Association Bar & Club Winterthur (BCVW), Culture et Gastronomie Bâle (K&G Basel), La Belle de Nuit Lausanne et Vaud.

Arguments détaillés

Aucune perspective pour la culture de la nuit et les entreprises culturelles en Suisse

- Le Conseil fédéral ne s'est jusqu'à présent prononcé que sur les manifestations de plus de 1000 personnes ; les manifestations de moins de 1000 personnes restent limitées à 50 personnes à l'intérieur et 100 à l'extérieur ; les masques et les sièges sont obligatoires et la consommation est interdite.
- Les discothèques et les salles de danse sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Ces événements continuent d'être traités différemment des événements devant un public dans l'ordonnance sur les emplacements spéciaux, sans aucune base de définition. Cela défie toute logique, car il n'existe aucune définition de la discothèque et rien d'autre ne se déroule dans un club que des événements culturels devant un public.
- La capacité réduite et les dépenses supplémentaires résultant des TGV et de l'obligation toujours envisagée de porter des masques ne permettront à aucune entreprise culturelle en Suisse de fonctionner de manière un tant soit peu économique.
- Pas d'événements réunissant plus de 10'000 personnes avant septembre 2021, cette déclaration contredit le modèle en trois phases présenté par le Conseil fédéral, dans lequel il est clairement indiqué qu'à partir de la phase III, plus aucune restriction ne sera maintenue. Selon le Conseil fédéral, la phase III devrait être atteinte en été si la progression de la vaccination reste la même. Ce ne sont pas seulement les entreprises culturelles de la nuit, mais toute la société, en particulier les jeunes, qui ont besoin d'une perspective de normalisation après plus d'un an de pandémie.

Testé, Vacciné, Guéri (TGV) oui, mais ?

- Il est incompréhensible que malgré une restriction aussi rigoureuse de l'accès aux TGV dans le cadre de l'événement, d'autres mesures de protection soient maintenues. Les TVG avec des tests validés offre une sécurité suffisante pour organiser des événements sans avoir besoin de masques, de sièges et d'espacement.
- Il s'agit également de l'acceptation des TGV dans la population, pourquoi devrais-je me faire dépister si je dois toujours porter un masque - cette question n'est probablement pas posée uniquement par les jeunes.
- Il est incompréhensible que le Conseil fédéral considère les tests rapides à l'entrée comme une possibilité, ceux-ci ne sont pas seulement un défi logistique, ils sont également controversés du point de vue épidémiologique ; que faites-vous si un invité est testé positif à l'entrée ?
- La question de la responsabilité n'est pas résolue. Un billet doit-il être remboursé si un invité achète un billet à l'avance et est ensuite testé positif à l'approche de l'événement ? Ou le risque réside-t-il dans l'invité lui-même ?

- Afin d'éviter toute discussion sur la discrimination par le biais de restrictions d'accès fondées sur les TVG, il convient de préciser que l'accès au dépistage doit être gratuit et à bas seuil.
- Par ailleurs, les organisateurs d'événements devraient pouvoir se passer des TGV si la distance est respectée, si les sièges et les masques sont obligatoires et si la consommation n'est autorisée qu'en position assise.

Événements pilotes

- Les essais pilotes, tels qu'envisagés actuellement par le Conseil fédéral, n'ont aucun sens. Aujourd'hui, on ne fait que répéter ce qui a déjà été fait à l'étranger. On sait déjà qu'avec un test négatif et un masque de protection, le risque est proche de zéro, même avec plus de 4'000 visiteurs.
- En aucun cas, il n'est clair qui supportera les coûts supplémentaires pour la mise en œuvre des événements pilotes.
- Avec les événements pilotes, l'attention est portée sur la quantité et non sur la qualité (en ce qui concerne l'importance) - il se peut que l'on ait maintenant 78 événements pilotes identiques - si tous les cantons font de même.
- Il est question d'une obligation d'évaluation, mais jusqu'à présent, tant les cantons que les organisateurs sont laissés dans le flou quant à la forme et aux éléments à évaluer. Les organisateurs ne doivent pas devenir des chercheurs, la coopération est nécessaire, de même que la prise de responsabilité finale qui ne doit en aucun cas se faire sur le dos de l'exploitant.

Le parapluie protecteur, ne mérite pas son nom

- Des différences cantonales et donc une distorsion de la concurrence sont déjà prévisibles. La base de l'approbation ne peut être que la situation particulière de l'ordonnance et non un règlement cantonal. En outre, il est nécessaire de définir au niveau national les événements susceptibles de relever de la protection.
- La part d'autofinancement de 30'000 Sfr. de franchise ainsi que 20% des dommages est tout simplement trop élevée pour des entreprises qui souffrent de Covid-19 depuis plus de 12 mois et qui doivent déjà supporter 20% des dommages elles-mêmes en tant qu'entreprises culturelles ou privées depuis le début de la pandémie.
- Qu'à l'exception de trois cantons, la base légale pour un parapluie de protection fait défaut, l'élaboration de la législation cantonale n'aura lieu qu'après la décision du Conseil fédéral, fin mai au plus tôt ! Annoncer maintenant que le parapluie de protection prendra effet dès cet été est une illusion.
- Afin de garantir la liquidité, l'argent du parapluie de protection doit toujours être versé sous forme d'avance dans les 48 heures suivant un examen sommaire.

- Tout comme les fonds de secours, la compensation pour les entreprises culturelles est destinée à assurer la survie économique des entreprises. Il est impératif de les mettre sur un pied d'égalité avec les cas de rigueur, car sinon il y a un risque d'inégalité de traitement et les entreprises bénéficiant d'une compensation culturelle seront placées dans une situation plus défavorable que celles qui reçoivent des paiements de rigueur. Ce qui est encore une fois une distorsion de la concurrence.
- Surtout, les événements pour lesquels le parapluie de protection était initialement envisagé ne tombent pas sous celui-ci, car les mesures d'ouverture des grands événements, dont ceux de septembre, qui ont été soumises par le gouvernement fédéral à la consultation, ne prévoient aucune normalisation. Cela est non seulement contraire à l'intention initiale du parapluie de protection, mais aussi au modèle en trois phases présenté par le gouvernement fédéral, où il était question d'une normalisation en phase trois. Il n'est pas possible de commencer à planifier un événement réunissant plus de 10 000 personnes avec le délai nécessaire. Ainsi, les mains de ces organisateurs restent liées.